



Parrainage nouveaux adhérents 2024 et bulletin d'adhésion...

Chères adhérents, chers adhérents,

Ce second pli est dédié aux parrainages.

Fidèles adhérents de notre Amical qui appréciez notre dynamisme et nos activités, voici un bulletin de parrainage et un bulletin d'adhésion que vous pourrez proposer à vos proches intéressés par notre association.

Depuis leur mise en place les parrainages fonctionnent et nous aident. Nous sommes et vous êtes les premiers acteurs et les promoteurs de cette démarche et je vous en remercie vivement.

Nous devons garder une amicale dynamique avec diverses et nombreuses activités adaptées à toutes et tous. (Voir bulletin de parrainage)

Nous vous rappelons que le montant de la cotisation est resté inchangé pour 2024.

Pour les actifs et leurs conjoints 20 € et pour les bienfaiteurs 30€ (conjoints 20€).

Et dans le cas d'un parrainage, notre nouvel adhérent règlera la première année 50 % de la cotisation selon son statut et vous, parrain, marraine vous bénéficierez de 50 % de réduction sur votre propre cotisation de l'année suivante.

⇒ Les bulletins d'adhésions et de parrainages sont à adresser à Martine Mathieu – coordonnées sur le bulletin.

Avec toute l'équipe, nous restons à votre entière disposition

Encore mille Mercis et à très bientôt,

Amicalement vôtre.

Patrick GUITTARD et les Membres du conseil d'administration.